

ACTUALITÉS NATIONALES

La version 2 du RNIV est en concertation sur le site de l'ANS.

À la demande du ministère de la santé (DNS, DGOS), le 3RIV a travaillé sur une version 2 des différents volets du RNIV. Depuis aujourd'hui, le RNIV est en concertation sur le site de l'ANS (jusqu'au 11 août), [voici le lien](#).

Les évolutions apportées ont pris en compte :

- les retours des professionnels qu'il s'agisse des anomalies relevées sur le téléservice INSi, des difficultés rencontrées lors de l'utilisation des logiciels, etc. ;
- les évolutions réglementaires, arrivées de l'Appli carte Vitale, mise en œuvre de l'INS dans le champ de la médecine scolaire par exemple.

Les principales évolutions sont :

- Suppression du volet 0 du RNIV "Les points essentiels que tout acteur doit connaître"
- Évolution du volet 1 ou RNIV 1, "principe communs" :
 - Ajout d'exigences Système d'information (EXI SI) et pratiques professionnelles (EXI PP), de recommandations pratiques professionnelles (RECO PP), transformation de la RECO SI concernant la gestion des attributs de l'identité en EXI SI.
 - Définitions des règles d'affichage et d'édition des traits d'identité (transformation d'une EXI PP en EXI SI et ajout de deux EXI PP supplémentaires).

- Intégration dans le corps du texte des annexes V (identification primaire sans présence physique de l'utilisateur), VI (évaluation de la cohérence de l'INS) et VI (statuts de l'identité et transition entre statuts).
- Ajout du document de circulation pour étranger mineur comme dispositif d'identification à haut niveau de confiance.
- Ajout des éléments sur l'Appli carte Vitale qui portera une identité qualifiée pour les ouvrants-droit (uniquement en l'absence de discordance majeures) et une identité récupérée pour les ayants-droits.
- Précision de certains cas particuliers de validation de l'identité (mineurs, sujet âgés, militaires, etc.).
- Enrichissement du chapitre bonnes pratiques de gestion de l'INS avec ajout d'une EXI PP interdisant la récupération de l'INS en cas de discordances majeures (cf. fiche pratique 04 du GRIVES).
- Transfert de certaines EXI (EXI SI 13, EXI PP 12, EXI PP 13, EXI PP 15) uniquement dans les RNIV 2 ou 3 car applicables seulement aux structures.
- Évolutions à la marge des RNIV 2 et 3 pour mise en cohérence avec les évolutions du RNIV 1.
- Refonte complète du RNIV 4.

RNIV 4 : Qualification de l'INS par les professionnels de santé libéraux, la procédure d'exception.

Les pouvoirs publics, sensibles à la réticence des professionnels de santé libéraux sur le contrôle de cohérence des traits de l'INS avec ceux présents sur un dispositif d'identification de haut niveau de confiance, ont souhaité proposer une expérimentation limitée dans le temps, la procédure d'exception.

Cette expérimentation ne s'applique que pour professionnels de santé libéraux exerçant à titre isolé.

Il ne s'applique pas aux laboratoires de biologie médicale, cabinet d'imagerie médicale, officine de pharmacie.

Elle s'agit pour le professionnel :

- qui accueille lui-même son patient,
- qui réalise la récupération de l'INS par utilisation exclusive de la lecture de la carte vitale,
- en l'absence de discordance entre l'INS proposée par le téléservice INSi et l'identité connue dans le logiciel de gestion de cabinet, d'attester connaître l'identité de l'utilisateur et sa correspondance aux traits de l'INS pour qualifier l'INS.

La mise en place de cette procédure doit s'accompagner d'une campagne de communication, visant à acculturer les professionnels de santé libéraux et les usagers à l'identitovigilance.

Cette procédure d'exception augmente le risque de collisions de données, d'erreurs d'alimentation du DMP. Les référents régionaux en identitovigilance rédacteurs du RNIV ont souhaité mettre en place des gardes fous supplémentaires :

- Cette doctrine n'est pas applicable si le professionnel de santé réalise des prélèvements transmis à un sous-traitant (laboratoire de biologie médicale ou d'anatomie et de cytologie pathologiques).
- L'utilisation de cette procédure d'exception interdit la mise en place d'un contrat de confiance et contraint les récepteurs d'une identité provenant de ces acteurs, à l'intégrer uniquement au statut identité provisoire.

INS et téléservice INSi

V6 TLS INSi

La version 6 du téléservice INSi a été mise en production le 17 avril 2023.

Il y a maintenant un contrôle strict sur le nom de naissance : pour qu'une INS soit retournée, le nom de naissance doit être exactement identique à celui utilisé pour l'interrogation.

Cette évolution va permettre de limiter les collisions en ne retournant plus l'identité des usagers dont le nom d'usage correspond au nom de naissance utilisé pour l'interrogation (malheureusement, le téléservice INSi continue d'interroger ce champ spécifique des bases de l'assurance maladie).

Avant la mise en place de cette version, si deux identités correspondaient aux critères d'interrogation, l'une avec un nom de naissance identique et l'autre avec un nom d'usage identique, la réponse du téléservice INSi était "plusieurs identités trouvées". La mise en place de ce contrôle strict, permettra un retour TDO0 "une seule identité trouvée" dans ce cas. Le bénéfice attendu est donc une diminution du nombre de réponses TDO0.

Malheureusement cette évolution va également augmenter le nombre de réponses TDO1 "aucune identité trouvée", car le contrôle est réalisé de façon très stricte, tirets, doubles tirets ou apostrophes étant considérés comme différents d'un espace. Ce contrôle trop strict va contraindre les établissements à réitérer les interrogations en remplaçant espace par tirets ou apostrophes et vice-versa selon les cas.

Fonctionnement du téléservice INSi

Le 3RIV continue ses échanges avec le DNS et la CNAM pour faire évoluer le téléservice INSi en particulier sur :

- l'arrêt de l'interrogation des champs nom d'usage et prénoms usuels présents dans la base RFI, base atteinte par le téléservice INSi pour 90% des usagers lors de l'interrogation par lecture de la carte vitale et, en première intention, pour tous les usagers lors de l'interrogation par saisie des traits ;
- la modification du mécanisme de contrôle appliqué sur le nom de naissance depuis la V6 (tirets et apostrophes ne doivent pas être considérés comme différents d'un espace) ;
- obtenir la possibilité de solliciter directement le GIE Sesam Vitale.

Les bases d'identités de référence

Une opération de synchronisation de la base RFI avec le SNGI est en cours. Cette opération devrait permettre d'améliorer la qualité des identités présentes dans la RFI. Elle ne permettra pas de supprimer les doublons présents dans cette base et à l'origine de réponses TD 02 "plusieurs identités trouvées".

+ Pour en savoir plus : n'hésitez pas à assister aux sessions questions-réponses INS organisées par le GRIVES. Le catalogue des formations du second semestre 2023 sera bientôt disponible.

Réseaux des référents régionaux en identitovigilance 3RIV

Un nouveau conseil d'administration 2023-2024

Le conseil d'administration de cette association qui fédère les référents régionaux en identitovigilance est renouvelé chaque année. Pour la période mai 2023 - mai 2024, le Dr Manuela OLIVER (PACA) et Madame Soizick GOUY (Pays de la Loire) ont été élus au conseil d'administration. Elles sont respectivement Présidente et Vice-Présidente du 3RIV.

	<p>Dr Manuela OLIVER Présidente Référént régional en identitovigilance PACA - GRADeS ieSS</p> <p>Tel : +33 7 61 06 68 65</p> <p>m.oliver@ies-sud.fr manuela.l.oliver@ies-sud.mssante.fr</p>	<p>Soizick GOUY Vice-présidente Référént régional en identitovigilance Pays de la Loire - GCS eSanté Pays de la Loire</p> <p>Tel : +33 6 02 59 49 12</p> <p>soizick.gouy@esante-paysdelaloire.fr</p>
--	--	---

Mise à jour des documents 3RIV

Fiches pratiques

- Gestion de la confidentialité et de l'anonymat.
- Conduite à tenir lorsqu'on suspecte l'utilisation d'une identité frauduleuse.
- CAT lors de la mise en évidence d'une discordance entre les identités numérique et physique d'un usager.
- Information des usagers sur l'INS.
- Sécuriser la création d'une identité numérique à partir d'une identité imprimée transmise par un tiers.
- Communication sur l'INS et l'identitovigilance.

Mémoires

- Signalement et gestion des événements indésirables relatifs à l'identification des usagers.
- Conduite et bonnes pratiques pour l'identification des victimes en situation sanitaire exceptionnelle.
- Changement des traits d'état civil (traits stricts).
- Dans quel dossier gérer les identités numériques ?

Foires aux questions

- Questions relatives à la gestion de l'identité nationale de santé.
- Questions relatives à l'application des bonnes pratiques d'identification numérique.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Appels au téléservice INSi en PACA

80% des établissements de santé de la région PACA appellent le téléservice INSi, récupèrent et qualifient l'INS.

Il est plus complexe d'identifier les ESMS utilisant l'INS. En effet, ces structures appellent majoritairement le téléservice INSi en s'authentifiant par certificat serveur et ces données d'appels par certificat serveur ne sont pas communiquées par le GIE Sesam Vitale. Les indicateurs devraient être disponibles au 4^{ème} trimestre 2023.

Votre taux d'INS qualifié

Dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé, le GRADeS doit transmettre à l'Agence du Numérique en Santé (ANS) le taux d'INS qualifié des établissements de la région PACA.

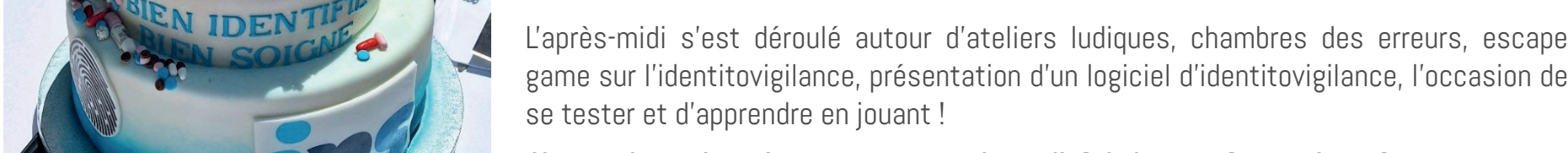
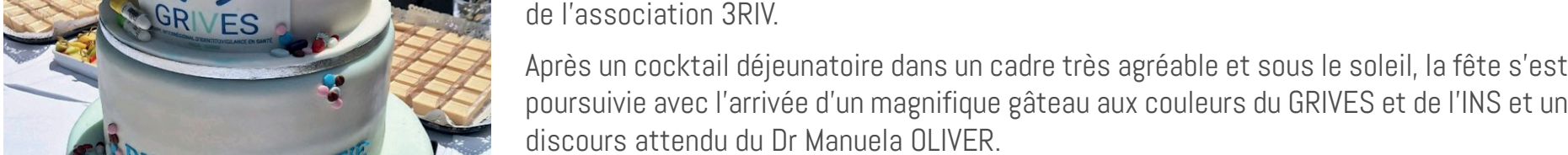
Nous vous remercions donc de nous transmettre cet indicateur, pour l'instant, à une fréquence trimestrielle en remplissant [ce formulaire](#) ou par mail à l'adresse suivante : grives@ies-sud.fr.

Retour sur la journée du GRIVES

La journée du GRIVES et la journée des référents régionaux en identitovigilance se sont déroulées les 7 et 8 juin 2023 à Saint Laurent du Var (06).

La 1^{ère} journée des référents régionaux en identitovigilance organisée le 7 juin, a été consacrée à la révision du Référentiel National d'identitovigilance. Une belle mobilisation qui a permis la représentation des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Corse, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion et Mayotte. De nombreux sujets ont été débattus, pour certains avec la participation de Mme Emilie PASSEMAR de la DNS qui a rejoint l'assemblée à distance. Une journée productive et très studieuse qui s'est achevée sur un moment de convivialité !

Le 8 juin, avec plus de 110 participants pour la 14^{ème} journée, nous avons fêté un anniversaire, celui des 10 ans du GRIVES !



A cette occasion, Mme Géraldine CORNET-GICQUEL, Directrice des services numériques de l'ARS PACA, Mme Jeanne RIZZI, Responsable de la mission qualité à la Direction des politiques régionales de santé de l'ARS PACA et M. Benoit BRESSON, Directeur de ieSS Innovation e-Santé Sud, ont salué les travaux menés par l'équipe et particulièrement par le Dr Manuela OLIVER qu'ils ont chaleureusement remerciée pour l'ensemble de ses actions qui, au fil de ces 10 années, ont fait du GRIVES un partenaire incontournable de l'identitovigilance.

Les interventions de la plénière ont été particulièrement appréciées, avec des sujets portant sur les événements indésirables en ESMS, l'identitovigilance et la certification HAS, une rétrospective et des perspectives pour l'INS, un retour d'expérience sur l'INS et l'identitovigilance en ESMS, une synthèse des audits 2022, les problématiques en identification primaire rencontrées par l'Établissement Français du Sang, les actualités de l'association 3RIV.

Après un cocktail déjeunatoire dans un cadre très agréable et sous le soleil, la fête s'est poursuivie avec l'arrivée d'un magnifique gâteau aux couleurs du GRIVES et de l'INS et un discours attendu du Dr Manuela OLIVER.

L'après-midi s'est déroulé autour d'ateliers ludiques, chambres des erreurs, escape game sur l'identitovigilance, présentation d'un logiciel d'identitovigilance, l'occasion de se tester et d'apprendre en jouant !

Un grand merci aux intervenants pour la qualité de leurs présentations, à vous toutes et tous qui avez participé à ces journées !

La date de la 15^{ème} journée est d'ores et déjà programmée ce sera le 6 juin 2024 à Aix-en-Provence, à vos agendas pour notre prochaine rencontre !

Catalogue des services du GRIVES 2023 Semestre 2

Le GRIVES propose des formations sous forme de webinaires, destinées aux professionnels de santé du secteur sanitaire et du secteur médico-social mais également aux représentants des usagers. Le GRIVES propose également des accompagnements pour permettre aux structures de monter en maturité en matière d'identitovigilance.

Le catalogue de formations et accompagnements pour le second semestre 2023 sera bientôt disponible sur notre page web : <https://grives.sante-paca.fr/accueil-acteur-sante/#webinaire>

Voici les webinaires planifiés pour le semestre 2 :

Titre du webinaire	Public	Durée	Date / heure	Lien
SESSION D'ÉCHANGES INS "augmenter son taux de qualification, mettre en place l'organisation la plus efficiente"	SANITAIRE	2h	12/10/2023 de 10h à 12h	Je m'inscris
SESSION D'ÉCHANGES INS "augmenter son taux de qualification, mettre en place l'organisation la plus efficiente"	SANITAIRE	2h	30/11/2023 de 10h à 12h	Je m'inscris
IDENTIFICATION 1 SANITAIRE (PARTIE 1)	SANITAIRE	2h	05/10/2023 de 10h à 12h	Je m'inscris
IDENTIFICATION 1 SANITAIRE (PARTIE 2)	SANITAIRE	1h	14/11/2023 de 14h à 15h	Je m'inscris
IDENTIFICATION 1	ESMS	1h	14/11/2023 de 10h à 11h	Je m'inscris
WEBINAIRE IDENTITOVIGILANCE	CIV	2h	19/10/2023 de 10h à 12h	Je m'inscris
WEBINAIRE INS	ESMS	1h	03/10/2023 de 14h à 15h	Je m'inscris
WEBINAIRE INS	BIOLOGISTES	1h30	10/10/2023 de 14h à 15h30	Je m'inscris
WEBINAIRE INS	BIOLOGISTES	1h30	21/11/2023 de 14h à 15h30	Je m'inscris
WEBINAIRE INS	DAC	1h	17/10/2023 de 14h à 15h	Je m'inscris
WEBINAIRE INS/DMP/MES	RU	1h30	07/11/2023 de 14h à 15h30	Je m'inscris
SESSION D'ÉCHANGES INS	ESMS	1h30	07/11/2023 de 10h à 11h30	Je m'inscris
SESSION D'ÉCHANGES INS	BIOLOGISTES	2h	07/12/2023 de 10h à 12h	Je m'inscris

Audits recommandés 2023

Audits recommandés pour 2023 :

- Évaluation de l'identification de l'utilisateur au moment de l'administration médicamenteuse.
- Évaluation des règles d'identification de l'utilisateur en imagerie médicale.
- Évaluation des règles d'identification lors d'un prélèvement biologique.
- Recueil de l'identité lors de l'accueil de l'utilisateur (lieux identifiés comme créateurs d'identité, bureau des entrées, secrétariat médical selon les organisations).

Fiches pratiques GRIVES

Vous souhaitez participer aux productions, aux relectures ? Vous avez d'autres besoins ? N'hésitez pas à nous solliciter (grives@ies-sud.fr).

Vous pouvez aussi retrouver l'ensemble des livrables produits par le GRIVES sur notre site internet en cliquant ici mais aussi dans notre espace collaboratif au sein de la plateforme [Agora Social Club](#).

Pour vous accompagner dans votre adhésion, un tutoriel est disponible en cliquant [ici](#).



JOURNÉE DU GRIVES 2024

Le GRIVES souhaite organiser sa journée régionale d'échange et de partage sur Aix-en-Provence le 6 juin 2024.

Les objectifs de cette journée :

- Se rencontrer et se connaître.
- Diffuser de l'information.
- Échanger sur les problématiques de terrain.
- Partager les retours d'expérience.

Vous pouvez d'ores et déjà, vous inscrire à la journée du GRIVES en cliquant [ici](#) :

[Je m'inscris](#)

NOUVEAU PILOTE GRIVES

Le GRIVES est heureux de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau pilote, Nadège VANESTE dont voici la présentation :



«Je travaille dans le secteur médico-social et plus particulièrement dans le handicap depuis plus de 15 ans. Actuellement Directrice des Services de l'Information et de l'Organisation de l'association IRSAM, je suis membre du réseau des experts de l'ANAP depuis 3 ans et je contribue également activement au Collectif SI MS PACA depuis sa création fin 2021.

Je suis engagée et mobilisée pour accompagner le secteur médico-social dans sa transformation. Le développement des systèmes d'information et des usages numériques doivent soutenir ces transformations.

L'identification des personnes accompagnées et l'identitovigilance sont essentielles dans le secteur médico-social à la coordination des acteurs, au parcours des personnes accompagnées et à la qualité des accompagnements.»